

**Province de Québec**  
**MRC d'Abitibi-Ouest**  
**Municipalité d'Authier**

Procès-verbal de la 7<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal d'Authier, tenue le 2 juillet 2024 à 19h30, à la salle du conseil municipal. Sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné, sont présents les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Angèle Auger, Cindy Demers, Véronique Hince et, monsieur Ghislain Désaulniers.

Sont également présentes, mesdames Rachel Barbe, greffière-trésorière et Élise Gagnon, greffière-trésorière-adjointe.

Sont absents, la conseillère Nathalie Gaudette et le conseiller François Deschênes.

- 
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.
  2. PÉRIODE DE QUESTIONS.
  3. ADMINISTRATION ET FINANCES.
    - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024.
    - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2024.
    - 3.3 Adoption des comptes.
    - 3.4 Adoption du règlement 2024-04 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens et des services de la municipalité.
    - 3.5 MLS Architectes – Facture pour étude.
    - 3.6 Budget révisé 2024 de la SHQ pour l'Office d'Habitation de l'Arc-en-ciel.
    - 3.7 Dépôt de la résolution de la MRCAO comme appui à la municipalité pour sa demande d'entretien du Chemin de Bellefeuille au MTMD.
    - 3.8 Dépôt d'une correspondance du MAMH concernant la péréquation pour la municipalité pour 2024.
  4. SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL.
    - 4.1 Résolution – Charte Témiscabitiennaise « Cultivons leur potentiel ».
  5. VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.
    - 5.1 Municipalité d'Authier-Nord – Facture pour l'abat-poussière.
  6. HYGIÈNE DU MILIEU.
    - 6.1 Dépôt des études préliminaires pour les travaux de collecte et d'assainissement des eaux usées.
  7. LOISIRS ET TOURISME.
  8. URBANISME.
    - 8.1 Adoption du règlement 2024-03 constituant un comité consultatif d'urbanisme.
  9. PAROLE AU MAIRE.
  10. SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX.
  11. PÉRIODE DE QUESTIONS.
  12. VARIA.
  13. LEVÉE DE LA SÉANCE.
- 

No-098-02-07-24

**1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Angèle Auger et résolu d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert et jour en ajoutant le point 8.2 Offre d'achat pour le lot 4 730 77.

Adopté

**2-PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

No-099-02-07-24

**3-ADMINISTRATION ET FINANCES**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024.**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Ghislain Désaulniers, appuyé par Cindy Demers et résolu que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance ordinaire.

Adopté

No-100-02-07-24

**3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2024.**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2024 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Ghislain Désaulniers et résolu que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance extraordinaire.

Adopté

No-101-02-07-24

**3.3 Adoption des comptes.**

Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Angèle Auger et résolu que le conseil municipal accepte les dépenses suivantes pour le mois de juin : 40,688.55\$ pour les comptes payés, et 8,149.63\$ pour les salaires, totalisant ainsi 48,838.18\$.

Je certifie qu’il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

**3.4 Adoption du Règlement 2024-04 concernant la tarification pour la fourniture ou l’utilisation des biens ou des services de la municipalité.**

Ayant déjà reçu copie du règlement, les membres du conseil en dispensent la lecture.

No-102-02-07-24

Il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Ghislain Désaulniers et résolu d’adopter le règlement 2024-04, dit « Règlement concernant la tarification pour la fourniture ou l’utilisation des biens ou des services de la municipalité ».

Ledit règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit. Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la municipalité. Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC d’Abitibi-Ouest, section municipalité d’Authier.

Adopté

**3.5 MLS Architectes – Facture pour étude.**

ATTEND qu’ il a été convenu antérieurement de faire appel à un architecte pour procéder à l’examen de la toiture du bâtiment communautaire;

ATTENDU QUE la facture s’élève cette fois-ci à 2,069.55\$ taxes incluses.

No-103-02-07-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Angèle Auger, appuyée par Véronique Hince et résolu d’acquitter la facture au montant de 2,069.55\$ à MLS Architectes.

**3.6 Budget révisé 2024 de la SHQ pour l’Office municipal d’Habitation de l’Arc-en-ciel.**

No-104-02-07-24

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Ghislain Désaulniers, et résolu d’adopter le nouveau budget cumulatif révisé 2024 de la SHQ pour l’organisme de l’Office municipal d’habitation de l’Arc-en-ciel que l’on retrouve sur le territoire de la municipalité d’Authier.

	BUDGET APPROUVÉ PRÉCÉDENT	NOUVEAU BUDGET APPROUVÉ CUMULATIF
	25 461\$	25 818\$
CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ	2 094\$	2 132\$

Adopté

**3.7 Dépôt de la résolution de la MRCAO comme appui à la municipalité d’Authier pour sa demande au MTMD quant à un meilleur entretien du Chemin de Bellefeuille.**

La directrice fait part aux élus de la réception de la résolution 24-A-108 de la MRCAO venant confirmer son appui à la municipalité d’Authier concernant sa demande au MTMD quant à un meilleur entretien du Chemin de Bellefeuille. Aucune information de la part du MTMD jusqu’à ce jour.

**3.8 Dépôt d’une correspondance du MAMH se rapportant à la péréquation pour la municipalité pour 2024.**

La directrice informe les membres du conseil que selon le calcul détaillant le montant auquel la municipalité a droit quant à la péréquation, celle-ci recevra 69,220\$.

#### 4-SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

##### 4.1 Résolution – Charte Témiscabitiennne « Cultivons leur potentiel ».

CONSIDÉRANT QU' en Abitibi-Témiscamingue, environ 1 enfant sur 3 est vulnérable dans au moins un domaine de développement à l'entrée à la maternelle, ce qui fragilise leur plaisir d'apprendre et leur désir de réussir;

CONSIDÉRANT QUE dès la naissance, chaque geste posé par un parent ou un adulte de l'entourage aura des effets sur le reste de la vie de l'enfant; épanouissement, santé, réussite éducative, entrée dans le monde adulte et capacité à contribuer activement à la société;

CONSIDÉRANT QU' une multitude d'acteurs jouent un rôle déterminant auprès d'un enfant, dès sa naissance et à tous les stades de son parcours de vie (famille, entourage, intervenants de la communauté, décideurs des institutions et des gouvernements locaux, régionaux et nationaux) et que chacun a des impacts divers selon ses leviers : action directe, formation et développement des pratiques, recherche, création d'environnements favorables ou de politiques publiques;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à des ressources et à des services dans la communauté contribue à la qualité du milieu dans lequel l'enfant grandit et influence le développement sain des enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de l'aménagement et de la sécurité du territoire a un impact sur les expériences vécues par les tout-petits et sur leur développement, et que les municipalités ont des leviers pour agir sur cet aspect, par exemple, en:

- ✓ Favorisant l'accès aux livres pour les familles et leurs enfants via les bibliothèques municipales, mais également via le soutien à de nombreux projets, comme l'animation de livres dans les parcs, la mise en place de croque-livres, etc;
- ✓ Favorisant la mise en place, dans les quartiers, d'espaces publics pour les enfants (aires de jeu extérieures, verdure, cours ensoleillées propices aux jardins collectifs, etc);
- ✓ Aménageant les quartiers pour favoriser la densité des habitations et la proximité des services et des ressources destinés aux enfants;
- ✓ Aménageant des corridors de transport actif, en incluant des marqueurs dans le paysage, du mobilier ludique et convivial, ainsi que du marquage au sol;
- ✓ Assurant une connectivité du réseau piétonnier et cyclable aux différents lieux fréquentés par les enfants (services, écoles, commerces, centres sportifs, parcs, bibliothèques, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Charte témiscabitiennne « Cultivons leur potentiel » repose sur 5 principes d'action qui ont fait leurs preuves:

- ✓ Reconnaître et soutenir les parents comme les premiers alliés du développement des enfants ;
- ✓ Agir tôt ;
- ✓ Miser sur des approches prometteuses ;
- ✓ Agir avec convergence et cohérence ;
- ✓ Agir avec bienveillance.

CONSIDÉRANT QUE la Charte témiscabitiennne « Cultivons leur potentiel » mobilise un grand nombre d'acteurs issus de tous les milieux.

No-105-02-04-24

IL EST PROPOSÉ par Cindy Demers, appuyée par Véronique Hince et résolu des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Authier adopte la Charte témiscabitiennne « Cultivons leur potentiel » et s'engage à ;

- ✓ Remplir le formulaire en ligne de la Charte <https://actionreussite.ca/charte> afin de démontrer l'engagement de la municipalité ;
- ✓ Mettre les besoins de l'enfant au cœur des décisions ;
- ✓ Reconnaître que les 5 principes d'action sont essentiels à la réussite de notre agir collectif ;

- ✓ Poser des gestes concrets et cohérents avec les principes d'action selon les réalités budgétaires de la municipalité ;
- ✓ Faire connaître la Charte et encourager les citoyens et partenaires à y adhérer.

Adopté

## **5-VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

### **5.1 Municipalité d'Authier-Nord – Facture pour l'abat-poussière.**

ATTENDU QU' il a été convenu de procéder à un achat regroupé concernant l'abat-poussière entre les municipalités d'Authier-Nord et de Chazel réduisant ainsi les coûts;

ATTENDU QUE 18 tonnes sont nécessaires pour couvrir tous les chemins sur le territoire de la municipalité.

No-106-02-07-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Angèle Auger et résolu d'acquitter la facture au montant de 15,128.41\$ (taxes incluses) à la municipalité d'Authier-Nord pour l'achat de 18 tonnes d'abat-poussière pour la municipalité d'Authier.

Adopté

## **6-HYGIÈNE DU MILIEU**

### **6.1 Dépôt de l'étude préliminaire pour les travaux de collecte et d'assainissement des eaux usées.**

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier a accordé le contrat d'étude pour des travaux de collecte d'assainissement des eaux usées à la firme STANTEC;

ATTENDU QUE la firme a fait parvenir antérieurement à la municipalité des rapports sur des études se rapportant à plusieurs facteurs qui sont intégrés dans le rapport final (évaluation environnementale de site (phase I et phase II), étude géotechnique, rapport de forage et autres) ;

ATTENDU QUE la firme a déposé à la municipalité en date du 3 juin 2024, le rapport final sur l'étude préliminaire pour les travaux de collecte et d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des informations émises en date du 3 juin 2024 et ont porté une attention particulière aux pages 23 et 24 dans lesquelles on y retrouve l'estimation des coûts d'exploitation et d'entretien pour un système de collecte d'assainissement des eaux usées sur son territoire ;

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent ces coûts d'exploitation et d'entretien beaucoup trop élevés et trouvent incompréhensible de devoir taxer sa petite population afin d'acquitter ces frais;

ATTENDU QU' il y a lieu de s'attarder à trouver d'autres moyens moins coûteux pour les citoyens.

No107-02-07-04

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Véronique Hince et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'étude préliminaire pour les travaux de collecte et d'assainissement des eaux usées. Par contre, les membres du conseil :

- Sont en désaccord avec les montants des coûts d'exploitation et d'entretien et trouvent la charge aux citoyens inacceptable ;
- Désirent trouver une solution moins coûteuse pour chaque résidence touchée par ce changement ainsi que pour la municipalité ;
- Demandent une rencontre avec :
  - Le ministère de l'environnement ;
  - Le ministère des changements climatiques ;
  - Le ministère des Affaires municipales et des Régions ;

Adopté

## 7-LOISIRS ET TOURISME

Rien n'est abordé dans cette rubrique.

## 8-URBANISME

### 8.1 Adoption du règlement 2024-03 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Ayant déjà reçu copie du règlement, les membres du conseil en dispensent la lecture.

No-108-02-07-24

Il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Angèle Auger et résolu d'adopter le règlement 2024-03, dit « Règlement constituant un comité consultatif ».

Ledit règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit. Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la municipalité. Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC d'Abitibi-Ouest, section municipalité d'Authier.

Adopté

### 8. Offre d'achat pour le lot 4 730 744.

ATTENDU QU' une offre d'achat a été exprimée par monsieur Stéphane Coulombe quant au lot 4 730 744;

ATTENDU QUE la directrice a informé monsieur Coulombe des règlements et des obligations que celui-ci devra respecter pour une future construction de maison;

ATTENDU QUE monsieur Coulombe a confirmé à la directrice que celui-ci fera les démarches nécessaires afin de se conformer aux obligations et qu'il prend en charge les démarches pour le notaire;

ATTENDU QUE la municipalité doit d'abord vérifier auprès de la MRC de la valeur estimée pour ce lot pour ensuite en faire part à monsieur Coulombe;

ATTENDU QUE le maire, monsieur Yvon Gagné, et la directrice générale, madame Rachel Barbe, sont mandatées au nom de la municipalité, pour toute signature relative à cette vente.

No-109-02-07-24

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Cindy Demers, appuyée par Véronique Hince et résolu de procéder à la vente du lot 4 730 744 à monsieur Stéphane Coulombe.

Adopté

## 9-PAROLE AU MAIRE

Points discutés lors de la séance du 19 juin 2024 à la MRC :

- Formation CCU;
- Forum citoyen - élus le 14 septembre prochain au centre Paul Trudel à La Sarre. Ordre du jour à venir;
- Loi 42 – Adoption d'une Politique visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail d'ici le 28 septembre 2024;
- Dossier Gestion des matières résiduelles;
- Dépôt du Rapport annuel 2023 de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Les élus sont ravis de la cure de rajeunissement pour le petit Journal.

## 10-SUIVI DES DENIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

### 10.1 Régie intermunicipale d'incendie.

Le maire s'est rendu à la séance de la Régie intermunicipale d'incendie de Royal-Roussillon et rien de particulier n'a été discuté.

### 10.2 Musée École du Rang 2.

- ✓ AGA - Élections : mêmes membres ont été réélus;
- ✓ Description des résultats financiers et des activités 2023 dans le Petit Journal.
- ✓ Travaux pour le renouvellement de l'exposition à venir

## 11-PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen :

- Fait part de son questionnement face à la Charte Témiscabitiennne « Cultivons leur potentiel »;
- Demande des informations concernant la salle communautaire;
- S'interroge sur le dossier de l'étude préliminaire pour les eaux usées.

#### **12-VARIA.**

Rien n'est abordé dans cette rubrique.

No-110-02-07-24

#### **13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **13.1 Clôture de la séance.**

Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Véronique Hince, appuyée par Cindy Demers de lever la séance. Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de la séance à 20h46.

---

Yvon Gagné, maire

---

Rachel Barbe, greffière-trésorière